

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons maintenant tous compris que le sigle NPD est totalement vide de sens. Merci beaucoup.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Western Arctic sur un autre rappel au Règlement.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Je crois que nous avons épuisé ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier les intervenants pour les renseignements qu'ils nous ont donnés et je voudrais poursuivre le débat sur le bill C-48.

La question qui nous intéresse ce soir, c'est la canadienisation de l'industrie pétrolière. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député à la Chambre qui ne soit pas en faveur d'une augmentation de la participation du Canada à notre secteur du pétrole et du gaz. Je trouve qu'il est inutile que des députés de ce côté-ci s'énervent face aux députés de l'autre côté en disant qu'ils essaient de brader nos intérêts aux Américains ou que des députés de ce côté-ci fassent la même chose.

Une voix: Non, vous ne les bradez pas, vous les donnez.

M. Nickerson: Ce qui nous intéresse c'est la canadienisation de l'industrie et la façon d'y parvenir. Bien entendu, mes amis à gauche veulent nationaliser tout ce qu'ils voient. Les députés d'en face veulent le faire en se servant de Petro-Canada, l'instrument qu'ils ont choisi pour appliquer leur politique. De ce côté-ci, nous voudrions le faire en nous servant de l'investissement privé. Nous ne voulons pas que le gouvernement possède le pétrole et le gaz, les raffineries et le réseau de distribution dans notre pays. Ces secteurs devraient appartenir aux particuliers.

Une voix: A quel parti Bill Davis appartient-il?

Une voix: A la bonne vieille Suncor.

M. Nickerson: Notre différence d'idéologie, monsieur l'Orateur, c'est que nous voulons accomplir cela . . .

Une voix: Nationalisez les compagnies aériennes.

Une voix: Voulez-vous que je le roue de coups?

M. Nickerson: Un peu de calme. C'est un discours sérieux. Si je peux continuer, monsieur l'Orateur. La différence d'idéologie entre les députés d'en face et les bons de ce côté-ci est analogue à la différence qui existe entre la politique de la carotte et celle du bâton. En face, ils veulent appliquer la politique du gros bâton, attaquer les méchantes compagnies pétrolières américaines avec le gros bâton libéral. Ils veulent également se servir du gros bâton libéral pour châtier les sociétés canadiennes. Ils veulent s'en servir pour s'approprier 25 p. 100 de ce qui se trouve sur les terres du Canada. Ils veulent se servir du grand club libéral pour arnaquer les contribuables canadiens. Pensons à Petrofina, aux sommes qu'elle a coûté aux Canadiens et à la taxe de Petro-Canada qu'ils doivent acquitter chaque fois qu'ils achètent un gallon d'essence. C'est la différence d'attitude entre nous, de ce côté-ci, et ceux de l'autre côté.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

● (2100)

Quand j'ai lu la motion n° 21 pour la première fois, j'ai été frappé de la modération dont le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) faisait preuve. J'ai réfléchi et j'ai compris pourquoi il présentait cette motion. Parce que les libéraux ne pouvaient pas ne pas l'accepter. La motion était tellement raisonnable et logique qu'une personne sensée ne pouvait manquer de voter pour. Elle ne vise pas à supprimer l'idée de société de la Couronne, à causer la perte de Petro-Canada, mais à appliquer l'idée de part de la Couronne quand c'est nécessaire.

Le taux de propriété canadienne de 50 p. 100 nous plaît. C'est un beau chiffre rond. Nous ne voulons pas discuter de ce que devrait être la proportion, 50 ou 60 p. 100. Sur une période de temps, il se pourrait même que notre point de vue soit le même que celui du NPD: 50 p. 100 une année et peut-être 55 quelques années plus tard. Quoi qu'il en soit, la part de la Couronne ne devrait servir qu'au besoin. Quand le taux de propriété canadienne est inférieur à 50 p. 100, la Couronne devrait combler la différence. Que pourrait-on proposer de plus raisonnable?

Le projet du gouvernement est de prendre 25 p. 100 à tout le monde. La nationalité de l'exploitant n'a pas d'importance à cet égard. Le gouvernement prélèvera les 25 p. 100 de la Couronne, peu importe que cela soit nécessaire ou non à la poursuite d'une politique de canadienisation. Il veut étendre ses tentacules bureaucratiques sur chaque acre producteur de pétrole et de gaz des terres du Canada. Voilà ce qu'il cherche à faire. Son intention est claire; il veut une administration arbitraire. Il veut que quelqu'un du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dise ce qui peut être fait avec chaque parcelle des terres du Canada. Et si le gouvernement obtient ce qu'il veut, ce ne sera pas très long avant que ce principe soit étendu aux provinces canadiennes.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est pourquoi il a retiré le droit à la propriété de la constitution.

M. Nickerson: C'est exact. C'est le fondement de cette omission.

Dans un ordre d'idées légèrement différent, j'aimerais parler de ce qui se produit lorsque le gouvernement détient une part d'un gisement pétrolier et les intérêts pétroliers et gaziers à l'égard d'un territoire donné. Ce n'est pas nouveau. Cela existe dans le Nord. C'est ce qui arrive au gisement pétrolier de Norman Wells qui appartient à peu près aux deux tiers de la société Imperial Oil et au tiers à notre gentil gouvernement fédéral.

Comment cela fonctionne-t-il? Quels avantages retirent les habitants de la région ou du reste du Canada du fait que le gouvernement soit propriétaire d'un tiers de ce gisement pétrolier? Je n'en vois aucun. Côté efficacité, on constate que l'exploitation de ce gisement y perd en raison de la participation gouvernementale. On n'encourage pas l'efficacité lorsqu'il est possible d'affecter des coûts ici ou là afin que certains postes ne révèlent pas de bénéfices de la part du gouvernement. Le système perd en efficacité lorsque le gouvernement accapare une part importante des opérations de cette façon.